



La Lettre du CABS

Bulletin de liaison de votre association

36, Rue des Laudières - 41350 Vineuil
www.cabs41.com

contact@cabs41.com



C'est dans des circonstances peu réjouissantes que je prends ma plume pour rédiger l'édito de cette 37^{ème} lettre du CABS.

J'aurais pu vous parler de la COVID 19 et de ses conséquences sanitaires et économiques mais nous sommes assez submergés par les médias, d'informations en tout genre.

Aujourd'hui Je suis quelque peu révolté, comme beaucoup d'entre vous que notre passion soit tant décriée, nos valeurs bafouées, nos traditions rejetées par quelques personnages médiatiques qui veulent sous prétexte d'une pseudo cause animale couper la tête de tous les campagnards, amoureux de la nature, de la convivialité, de la bonne chair et du bon vin. Ces bien-pensants urbanisés, s'en sont pris à la corrida hier, à la chasse aujourd'hui. Et demain ? La pêche, l'élevage, l'apiculture et quoi d'autre ? zoo, cirque...Ne nous laissons pas faire par ces extrémistes se réfugiant derrière un RIP pour assouvir leur envie d'un monde de bisounours.

Soyons, nous archers, irréprochables, promovons notre chasse mais aussi celle des autres, expliquons notre passion, sans passion mais avec raison ; soyons polis, aimables, accueillants avec les non-chasseurs. Faisons attention à ce que nous postons sur les réseaux sociaux véritables vecteurs de déchainements haineux.

Mais l'espoir fait vivre alors espérons. Espérons que cette nouvelle saison qui a déjà bien débuté se déroule sous les meilleurs auspices, que vos flèches soient bonnes et le gibier présent.

Bonne chasse à tous.

Jean-Luc Chatelain



Le conseil d'administration du CABS s'est réuni le 30 juillet 2020 et a pris la décision d'annuler notre assemblée générale 2020 prévue le 06 septembre prochain.

Nous devons fêter les 20 ans de notre association mais au regard des restrictions en vigueur, il nous apparaît judicieux et raisonnable de reporter cet événement.

A titre exceptionnel, le conseil d'administration a pris les décisions suivantes afin de continuer à faire vivre votre association.

Si vous acceptez ces décisions, nous vous invitons dès maintenant à renouveler votre adhésion (voir les modalités au bas de ce mail). En cas de désaccord, n'hésitez pas à nous contacter.

Rapports et Cotisation :

Le rapport d'activité de votre association sera présenté lors de la prochaine assemblée générale.

Les comptes de l'association seront présentés lors de la prochaine assemblée générale.

Le montant de la cotisation annuelle reste inchangé et est fixé à 45 € (22 € CABS + 23 € FFCA), 10 € pour la régulation du ragondin.

Élections : Conformément à nos statuts, trois administrateurs doivent être renouvelés cette année : Kathia Earith, Jean-Louis Delaplace et Christophe Fromentin.

Ces trois administrateurs se représentent à leur poste. Le conseil d'administration a décidé de les prolonger dans leur mandat exceptionnellement sans vote cette année et vous proposera de voter à la prochaine assemblée générale, leur renouvellement pour deux années restantes. Ainsi, à la prochaine assemblée générale, nous devrons voter pour ces trois personnes pour un mandat de deux ans et voter pour un nouveau mandat de trois ans les trois sortants de l'année prochaine.

Appel à cotisation : Pour régler votre cotisation, vous pouvez payer de plusieurs méthodes :

- Par chèque à l'ordre du CABS, et à envoyer à CABS - 11, Chemin du Lion d'Or 41500 Saint-Dye-Sur-Loire
- Par Paypal, en envoyant un paiement à contact@cabs41.com
- Par virement vers le compte du CABS au Crédit Agricole : FR 76 1440 6002 1077 8732 5109 195. Merci d'indiquer votre nom dans le libellé du virement afin de nous permettre de vous identifier plus facilement.
- Par espèce, si aucune autre solution n'est possible, en remise en main propre à l'un de nos administrateurs

Régulation du ragondin :

La cotisation est fixée à 10 € et peut être payée en même temps que l'adhésion. Le renouvellement de cette adhésion est possible uniquement si vous avez renvoyé vos bilans des sorties.

À compter de cette année, les nouveaux statuts de l'ADCGE 41 qui nous autorisent à faire la régulation sur les lots de chasse sur la Loire et le Cher, exigent que soient contrôlés vos documents de chasse.

Ainsi, pour prétendre réguler, vous devez nous faire parvenir : votre permis, votre JFO, votre assurance et votre validation départementale (en envoyant toutes ces pièces par mail ou MMS par exemple) - Modalités à voir directement avec Christophe Chapuron.



Chasse au Grand Gibier :
Harnais obligatoire sur le treestand
Veste ou cape ou gilet fluo
Dague et pibole obligatoires



Chasse au lièvre et faisan :
Gilet fluo obligatoire
Arcs traditionnels uniquement



Modalité de réservation des chasses : Toutes les réservations se font uniquement par courriel à compter du

Dimanche 27 septembre 2020 dès 20:00 et à l'adresse suivante : contact@cabs41.com

Permis de chasser validé pour le Loir-et-Cher, avec timbre Grand Gibier pour les chasses au grand gibier. Pour toute annulation de votre part dans un délai inférieur à 8 jours, le montant de la participation sera dû au CABS.

En fonction des chasses, nous ferons journée continue ou les repas tirés du sac seront pris en extérieur. Les participants seront ainsi informés des modalités retenues au regard des règles Covid à respecter.

COVID-19

Nous attirons votre attention sur le fait que toute personne se présentant à une de nos chasses avec des symptômes de la COVID pourra se voir refuser l'accès à la chasse le jour même. La règle du bon sens doit plus que jamais s'appliquer et nous vous demandons de rester chez vous si vous présentez des symptômes ou si vous êtes un cas contact d'une personne diagnostiquée positive. Dans le moindre doute, JE RESTE CHEZ MOI pour protéger les copains.

Date	Lieu de Chasse	Rendez-vous	Participation	Type de chasse
Dimanche 11 Octobre	Bas Moron	Place de l'Eglise à Maves	20 €	Lièvre
Samedi 28 Novembre (Matin uniquement)	ACCA de Lancôme	Place de l'Eglise (Limité à 12 archers maximum)	15 €	Faisan
Samedi 12 Décembre	ACC Troo	Place de l'Eglise	30 €	Chevreuil / Sanglier / Renard
Dimanche 13 Décembre	Gy-en-Sologne	Place de l'Eglise	50 € + Bracelet	Grand Gibier
Dimanche 10 Janvier	ACCA de Lancôme	Place de l'Eglise (20 archers maximum)	30 €	Chevreuil / Sanglier / Renard
Dimanche 31 Janvier	ACCA de Lancôme	Place de l'Eglise (20 archers maximum)	30 €	Chevreuil / Sanglier / Renard
Dimanche 7 Février	La Gerbe à Lamotte-Beuvron	Route de Brinon (RD 923) A 1500 m de Lamotte sur la droite	de 40 € à 50 € (en fonction du nombre de chasseurs)	Chevreuil / Sanglier / Renard
Invitations Permanentes : Le planning est envoyé séparément par courriel				
Contact : Patrick Peteau 06 75 69 34 43	ACC Vineuil	Chemin des Bordes	5 € Journée	Chevreuil / Sanglier / Renard
Contact : Olivier Denieau 06 76 91 76 45	ACC Pouillé	Parking étang communal - Rue du Lavoir	15 € Journée + 10 € Repas	Chevreuil / Sanglier / Renard



Les fines flèches de la saison ! Félicitations à tous !

